



MAIRIE
DE
PORT-DE-BOUC
(BOUCHES-DU-RHÔNE)

☎ 04 42 40 04 04
FAX : 04 42 06 28 92

Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côtes d'Azur

du 13 JAN. 2009

N° 0065
Courrier Arrivée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Port de Bouc, le 9 janvier 2009

Patricia FERNANDEZ
Maire de Port-de-Bouc

à

Monsieur le Président de la
Chambre Régionale des Comptes
17, rue de Pomègues
13295 MARSEILLE Cédex 8

V/Réf : Greffe/DR/FR/n° 2492

N/Réf : PF/ES/RD

Objet : Réponse écrite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en sa séance du 7 novembre 2008 : gestion de la commune de Port-de-Bouc à compter de l'exercice 1996.

Monsieur le Président,

Pour faire suite aux observations définitives relatives à l'affaire citée en objet reçues en Mairie le 10 décembre 2008, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en application des articles L 241-11 et R 241-16 du code des juridictions financières, ma réponse écrite.

Dans l'attente du rapport définitif, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

DIFFUSION

PRESIDENT
SECRETARIAT
PRESIDENT 1^{ERE} SECTION
— **2^{EME} SECTION**
— **3^{EME} SECTION**
— **4^{EME} SECTION**
MINISTERE PUBLIC
SECRETAIRE GENERALE
DOCUMENTATION
GREFFE
TOUS MAGISTRATS
TOUS ASSISTANTS
Autres

Pour
attr.
Pour
info

☐	☐
☐	☐
☐	☒
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☒	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐

Le Maire de Port-de-Bouc

Patricia FERNANDEZ



ADRESSE POSTALE : B.P. 201 - 13528 PORT-DE-BOUC CEDEX

Dans sa précédente lettre d'observations définitives, la Chambre Régionale des Comptes avait rappelé l'origine des difficultés de la commune.

Il convient de préciser que celles-ci ne résultaient pas des gestions municipales passées mais bien des conséquences des décisions nationales d'aménagement de la ZIP de Fos sur Mer et de l'iniquité de la répartition des recettes fiscales de cette zone.

D'une manière générale « **La chambre constate au total, une situation financière mieux maîtrisée** mais dépendant étroitement des dotations de l'Etat (30%) et de la structure intercommunale (30%) » et reconnaît dans la gestion communale « *quelques résultats positifs* ».

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elle indique qu'elles « *sont relativement stables à 20 millions d'euros par an* ». En fait, elles sont à un niveau légèrement inférieur à 20 millions d'euros, leur évolution sur une dizaine d'exercices budgétaires, dans un contexte d'inflation même modérée (2% par an en moyenne) représente un effort considérable et une maîtrise rigoureuse des dépenses, cela représente **une baisse des dépenses de fonctionnement** en euros constants.

Entre 2003 et 2006, en moyenne annuelle, les charges ont baissé de 0,889 % et les charges financières de 7,30 % tandis que les autres charges de gestion courante ont augmenté de 0,73 % et les charges de personnel de 1,87 %, (à comparer avec les +3,5% de moyenne des autres communes de la strate)

Concernant les dépenses de personnel, plusieurs éléments sont à considérer :

- la nécessité de créer des services nouveaux, en particulier pour les nouvelles technologies, la gestion des Ressources Humaines et la sécurité du travail.
- le besoin d'accroître le service rendu notamment dans le domaine social et les services de sécurité publique (+ 8 agents à la Police Municipale en raison de la carence de l'Etat).
- l'évolution annuelle des traitements de la fonction publique et des déroulements de carrière.
- la revalorisation des cotisations sociales.
- le fait que la commune ne recourt pas aux emplois précaires et n'a pratiquement délégué aucun service et recourt assez peu à des prestataires extérieurs.

Cette gestion directe du service public communal (environnement, propreté, éclairage public, entretien courant, sécurité, informatique, communication,...) nécessite donc des effectifs adaptés qu'il convient de comparer aux moyens disponibles c'est-à-dire aux recettes réelles de fonctionnement. Cet examen sur la durée de la période montre que ces dépenses sont stables.

Elles représentaient en 2006 en pourcentage des recettes, 45,6% de dépenses de personnel.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la Ville comme la Chambre, constate sur la période examinée, la baisse régulière des dotations de l'Etat, compensée en partie par l'augmentation des transferts financiers en provenance de communauté d'agglomération, dont il convient cependant, de noter que les $\frac{3}{4}$ (6 millions d'euros sur 8 Millions d'euros au total) concerne la compensation de Taxe Professionnelle de la commune (figée à la valeur de l'année 2000).

Les taux des impositions locales étant sur cette période maintenus voire diminués, chaque fois que cela a été possible, les bases d'impositions communales présentaient donc un certain dynamisme, eu égard la modestie de cette progression.

En matière de taux, chaque fois que les conditions financières sont réunies, ceux-ci sont ajustés à la baisse :

- La tendance globale est donc à un pilotage de la fiscalité directe rendu possible grâce à la rigueur de gestion.

Hormis le fait que le taux de taxe d'habitation se situe dans la moyenne départementale et que les bases sont relativement dynamiques, les taux de la Commune demeurent très éloignés du produit maximal mobilisable global.

Il convient donc d'analyser la pression fiscale à l'aune de l'ensemble des paramètres et en particulier du non-assujettissement des contribuables de Port-de-Bouc à la TEOM.

En ce qui concerne le financement des investissements, **la commune à travers sa capacité à générer de l'épargne brute (environs 4 Millions d'euros) ajoutés au FCTVA et aux subventions obtenues, maintient une capacité importante à investir.**

De fait, elle peut diminuer son stock de dette tout en finançant ses équipements, l'ensemble de cet équilibre financier global trouve son origine au travers d'une fiscalité le permettant, dans cette capacité à générer l'épargne brute. A contrario, une fiscalité trop diminuée, affaiblirait les capacités d'épargne de la collectivité, rendrait nécessaire le recours à un endettement supplémentaire, générant à nouveau des frais financiers et donc une diminution de l'épargne brute.

Enfin, concernant l'enquête sur les communes et l'enseignement primaire, celle-ci est très intéressante et il aurait été utile de pouvoir établir un certain nombre de comparaisons avec d'autres communes similaires de la même strate.

Or, tant les périmètres de chaque collectivité (en fonction des transferts de compétences) que les modes de gestion (niveau de délégation et de recours à des prestataires extérieurs) et les méthodes comptables (ces données sont retraitées de la comptabilité par fonction) sont hétérogènes et rendent impossible à ce stade toute comparaison objective.